

TRAVAUX de construction du groupe scolaire Manuela a Louly Benteigné**Compte-rendu n°14 de réunion de chantier****Du 19 au 24 juin 2023**

Rédacteur : Baidy KANE, maître d'œuvre

Liste des présences

Société	Représentant
Maitre d'ouvrage OMI Sénégal	Dominique DIAGNE(Absent) Père Joel (Absent)
Maitre d'œuvre BK ARCHITECTURE	Baidy KANE
Entreprise Les pros du btp	Djibril DIOUF Alune NDIAYE Mustav CISSE Djibril SECK

1. OBJET DE LA RÉUNION

La réunion avait pour objet :

- Réunion hebdomadaire de chantier

2. DÉROULEMENT DU CHANTIER ET PLANNING

Sur le site du chantier l'état actuel des travaux s'établi comme suit :

Pour le bâtiment de l'école primaire :

- Le remblai au niveau du couloir qui se trouve a l'entrée du bâtiment est exécuté et reste le dallage au sol
- L'élévation des murs est toujours en cours et est au niveau des linteaux.

Pour le bâtiment de l'école préscolaire et administration..

- Le coulage du radier de la poutre renversée est à 100%.
- Le coulage du voile de la poutre renversée est en cours de réalisation
- Les réservations pour l'évacuation des eaux vannes sont prévues ainsi que le câble de cuivre nu pour la mise a terre.

NB : L'approvisionnement du gravier basalte et des parpaings ont été fait, néanmoins il faut prendre les devants pour éviter une rupture dans le ravitaillement en matériaux du chantier.**Pour le bâtiment de l'école secondaire**

- Les fouilles n'ont pas encore démarré.

Les opérations en prévision dans la semaine sont indiquées comme suit.

- Avancer rapidement sur l'élévation des murs pour le bâtiment de l'école primaire afin d'essayer de récupérer le retard accumulé.
- Finir le coulage du voile de la poutre renversée pour le bâtiment de l'école secondaire/administration
- Programmer les fouilles des fondations du bâtiment de l'école secondaire avant.

- **Suggestions :**

En prévision des fêtes de l'aid qui arrivent, prendre les précautions nécessaires pour ne pas accuser de retard supplémentaire.

- Faire le nécessaire pour approvisionner le chantier en gravier basalte.
- Entamer les fouilles pour le bâtiment de l'école secondaire.

1. Reportage photographique





Compte rendu de la réunion du 23 juin 2023

Le vendredi 23 juin 2023 à 16H 30mn heure de Dakar, une rencontre s'est tenue dans les locaux de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée à Mermoz.

Cette rencontre a été sollicitée par les représentants du maître d'ouvrage du projet de construction de l'école Manuela à Louly Benteigné, en phase de construction.

L'objet de la rencontre était de discuter avec l'entreprise pour comprendre les motifs du retard accusé dans l'exécution des travaux de construction.

La réunion s'est tenue en présence des Pères Louis DIEDHIOU et Dominique DIAGNE, représentants des OMI, de Mr Baidy KANE, Architecte et Directeur des travaux et de Mr Djibril DIOUF, Gérant de l'entreprise les pros du btp.

Il a été d'abord rappelé à l'entreprise ses obligations contractuelles envers le maître d'ouvrage pour ensuite demander des explications sur les causes du retard accusé sur le chantier.

Mr Djibril DIOUF a accepté que les travaux étaient en retard et nous a rassuré qu'il fera le nécessaire pour respecter ses obligations contractuelles.

Il a aussi précisé que son retard a été accentué par les deux arrêts du chantier, par la DSCOS et les manifestations qu'ils y'avaient dans le pays, néanmoins il affirme vouloir se rattraper en phase d'élévation.

Il lui a été posé la question à savoir, comment compte-t'il réduire le retard accumulé et respecter le délai des travaux ?

La réponse de Mr DIOUF a été la suivante :

Il va augmenter le personnel sur le chantier et mieux gérer les approvisionnements en matériaux.

En conclusion, le maître d'ouvrage a insisté sur le respect des délais contractuel et l'entreprise a montré sa volonté de faire le nécessaire pour respecter les délais afin de satisfaire les exigences du maître d'ouvrage.

En fin de réunion, l'entreprise nous informe qu'elle demandera l'avance sur l'avenant¹ des travaux après la fête de l'Aid accompagné de la garantie sur avance.

Pour cette demande, pas d'objection si l'entreprise présente la garantie d'avance comme stipulée dans le contrat.